



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion de la Startup d'État « Signaux Faibles » du 1er janvier 2020

Entre

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP),
10-18, place des cinq martyrs du Lycée Buffon - 75015 Paris,
Représentée par M. Bruno LUCAS, élué général à l'emploi et à la formation professionnelle,
Ci-après dénommée « DGEFP » ou le « délégant »,

Et

La Direction Interministérielle du Numérique (DINUM),
20 avenue de Ségur – TSA 30 719 75 334 PARIS Cedex 07,
Représentée par M. Nadi BOU HANNA, Directeur interministériel du numérique,
Ci-après dénommée « DINUM » ou le « délégataire »,

Vu la convention du 1er janvier 2020,

Il a été convenu ce qui suit :

Contexte

Une convention de délégation de gestion entre la DGEFP et la DINUM a été signée le 1er janvier 2020 en vue de permettre l'accompagnement et l'accélération des développements de la Startup d'État « Signaux Faibles ».

La convention initiale prévoyait un montant des dépenses à hauteur de 100 000 € (CENT MILLE EUROS) de crédits hors titre 2 de l'UO 0103-CEFP-C003, rattachée au budget opérationnel de la DGEFP en AE et CP en 2020.

Après avoir franchi une première étape en 2019 en mettant en test à l'échelle nationale l'algorithme de détection précoce expérimenté en Bourgogne Franche Comté, il s'agit en 2020 non seulement d'industrialiser et documenter les processus techniques, mais surtout de concevoir, améliorer et consolider le service numérique proposé aux utilisateurs.

La crise actuelle et à venir appelle à accélérer les développements prévus et à une réorientation du projet, son approche initiale se heurtant aux caractéristiques exceptionnelles pour les entreprises (données « perturbées » par les mesures d'urgence, fréquence des données insuffisantes en regard de la vitesse d'évolution des entreprises, limites structurelles d'une approche en « machine learning »).

Les travaux d'adaptation de la startup sont de deux ordres :

- stratégies alternatives de détection : mise en place de modèles statistiques plus transparents, avec des sous-modèles où il est possible d'intervenir avec un regard expert afin de redresser un comportement et prendre en compte l'effet de la crise (et les nouveaux signaux de fragilités) ou des systèmes de recommandations sur la base des entreprises actuellement accompagnées ;
- mise en valeur des données disponibles sur les entreprises à des fins d'actions préventives : dans des fiches présentant les grands équilibres financiers de l'entreprise et les variables de détections (activité partielle, dettes Urssaf), pourrait être ajoutées des informations facilitant la prise en main du dossier et l'échange avec le dirigeant, mais aussi utile pour faire des choix et cibler l'action publique.

Un rapprochement entre les équipes de la Startup d'État et les équipes de la DGFIP devrait permettre une accélération des travaux d'adaptation à la crise et produire un outil interministériel commun d'ici la fin d'année 2020. En effet, la complémentarité des expertises, approches méthodologiques et des données mobilisées respectivement par la DGE et la DGFIP permettra des gains de performance prédictive, de qualité du service proposé et de visibilité de l'action publique.

La DGEFP a décidé d'attribuer un soutien financier complémentaire à la startup d'État en 2020 afin qu'elle relève les défis ici présentés.

Article 1 : objet du présent avenant

L'objet de cet avenant est de modifier les éléments suivants mentionnés dans la convention en date du 1er janvier 2020 :

- à l'article 1 :
 - la référence « 100 000 € (CENT MILLE EUROS) » est remplacée par la référence « 234 640 € TTC (DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS) » ;
 - la référence « rattachée au budget opérationnel de la DGEFP » est remplacée par la référence « rattachée au budget opérationnel de la DGEFP en AE et CP en 2020 » ;
- à l'article 2 :
 - la référence « 100 000 € (CENT MILLE EUROS) » est remplacée par la référence « 234 640 € TTC (DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS) » ;

Le délégant met à disposition du délégataire un financement supplémentaire de 134 640 € (CENT TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS) en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), ce qui correspond au montant TTC des travaux du second semestre 2020, dont les produits et finalités sont référencés en annexe.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait en double exemplaire

À Paris, le 2 octobre 2020

Pour la DINUM,

Pour la DGEFP,



Nadi BOU HANNA
Directeur interministériel du numérique

Bruno LUCAS
Délégué général à l'emploi et à la
formation professionnelle

Annexe

L'objet de la demande de crédits supplémentaires est la poursuite des travaux d'amélioration continue réalisés sur Signaux Faibles sur l'ensemble de la stack technique (ops, configuration serveur, front et back end, interface utilisateur) et d'adaptation aux nouveaux besoins liés à la crise en cours et à venir.

- Préparer, fiabiliser et documenter l'intégration mensuelle des données d'entreprise en vue d'une exploitation plus automatisée (livraison des listes de détection plus sécurisée et mieux documentée)
 - Tâches identifiées avec le prestataire :
 - 1. Faciliter l'usage et la maintenance de la chaîne de traitement pour les futurs contributeurs :
 - - a. fiabiliser et automatiser les tâches usuelles d'importation et traitement de données. * surveillance automatisée des logs pour détecter immédiatement des erreurs d'import. * automatisation de toutes les tâches de traitement de données (plus d'intervention humaine)
 - - b. Industrialiser la documentation de la chaîne de traitement, s'assurer que tout changement de code s'accompagne également du changement de documentation.
 - - c. Finaliser l'écriture des tests unitaires "métiers" des fonctions de calculs de variables pour le modèle et l'interface.
 - 2. Mesurer puis réduire le temps de traitement des données (import, compactage, calculs)
 - 3. Harmoniser et centraliser la validation de types de données
 - Tâches identifiées avec le prestataire :
 - 1. Approfondir les fonctionnalités de consultation et de suivi des établissements/entreprises :
 - - a. visualisation de données utiles pour nos utilisateurs et la priorisation de l'action publique (mise en valeur de données)
 - - b. fonctionnalités de suivi et d'annotations/reporting succinct des actions prises sur les entreprises
 - - c. Imbrication du service avec l'offre d'autres Startups d'État (FCE, PDE, DS)
 - 2. Mettre en oeuvre les statistiques et indicateurs de performances reliées au front-end et usages du service

- 3. Publier des dashboards et indicateurs de l'activité pour nos partenaires/sponsors